

CARPA
CAISSE DES REGLEMENTS PECUNIAIRES
DES AVOCATS DU BARREAU DE MULHOUSE
Association de Droit Local régulièrement inscrite
au Registre des Associations
près le Tribunal d'Instance de MULHOUSE
Volume XXIX Folio N°49

MAISON DE L'AVOCAT
27, Rue Jean Mieg - 68100 MULHOUSE
Tél. 03.89.56.00.46. - Fax 03.89.56.05.80

Maître David DE BEAUMONT

Avocat

MULHOUSE

MLS/DG

Référence affaire : **26/23**

Affaire: **STARTIATE GYM - Monsieur Pierre André LEVA**

ATTESTATION

La CARPA de MULHOUSE domiciliée 27, Rue Jean Mieg 68100 MULHOUSE représentée par sa Présidente en exercice, Madame le Bâtonnier Marie-Laure SCHOTT-RIESEMANN, atteste par la présente avoir reçu en dépôt sur son compte ouvert à la banque BNP PARIBAS MULHOUSE REUNION, par l'intermédiaire de Maître David DE BEAUMONT, un virement d'un montant de **1.000,00 €**, en date du 12 Juin 2023, de **Monsieur Pierre André LEVA**.

Ce virement a été imputé dans le sous-compte ouvert cité en référence.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à MULHOUSE le 22 Juin 2023

Marie-Laure SCHOTT-RIESEMANN
Présidente de la CARPA
Ancien Bâtonnier

Clause de confidentialité

Ce courriel (de même que les fichiers joints) est strictement réservé à l'usage de la personne ou de l'entité à qui il est adressé et peut contenir de l'information privilégiée et confidentielle. Toute divulgation, distribution ou copie de ce courriel est strictement prohibée. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez nous en aviser sur-le-champ, détruire toutes les copies et le supprimer de votre système informatique.

Protection des données

Les données vous concernant font l'objet d'un traitement conforme au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 Avril 2016, en vigueur depuis le 25 Mai 2018, sous la responsabilité du Président de la CARPA.

Nous vous informons que vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition au traitement de vos données vous concernant ainsi que d'un droit à la portabilité de ces données que vous pouvez exercer en adressant un courrier à l'adresse suivante, accompagné d'un titre d'identité signé :
Président de la CARPA – 27, Rue Jean Mieg à 68100 MULHOUSE.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé et conservé pendant 5 ans à compter de la date de clôture de l'affaire. Elles sont destinées à votre CARPA au titre des contrôles visés par les articles 8 de l'arrêté du 5 Juillet 1996 et L 565-1 du Code Monétaire et Financier, et à la banque pour le traitement des opérations financières. Vous devez informer vos clients des traitements automatisés réalisés notamment dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et les droits dont ils bénéficient. Conformément au RGPD, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant ou concernant vos clients et les faire rectifier en contactant le secrétariat de la CARPA.